

Chronologie de la question du mariage et des droits à l'égalité dans l'Église Unie du Canada

Les Principes d'union (1925) : (Le Manuel) Article XX. Le service chrétien et le triomphe final « ...de préserver l'inviolabilité du mariage et le caractère sacré de la famille... »

Année	Titre	Mariage	Droits à l'égalité
1960	<i>Toward a Christian Understanding of Sex, Love, Marriage</i> (Vers une compréhension chrétienne de la sexualité, de l'amour et du mariage) Premier rapport de la Commission sur le mariage chrétien et le divorce, approuvé par le 19 ^e Conseil général de l'Église Unie du Canada	Ce rapport fournissait une compréhension chrétienne du mariage et de la sexualité en ces termes : « Le mariage est une union personnelle et intime à laquelle consentent un homme et une femme. Le mariage est consommé dans la relation sexuelle et s'épanouit dans un partenariat d'amour mutuel la vie durant. Le mariage est également une institution sociale reconnue et régie par les lois et les coutumes qu'une société se donne pour sa propre survie et son bien-être. Le mariage est dit être chrétien lorsqu'un homme et une femme font publiquement alliance devant Dieu... » (p. 1). Cette commission recommandait que l'Église fournisse une préparation au mariage et à la responsabilité familiale en offrant des cours d'étude sur le mariage chrétien, de cours d'éducation sexuelle, d'éducation à la vie familiale chrétienne et à la responsabilité parentale, et en offrant à ses ministres la formation pastorale nécessaire. En plus de faire des recommandations concernant la stérilité et l'insémination artificielle, le rapport traitait du célibat et des besoins des personnes seules. (pp. 61-65).	
1962	<i>Marriage Breakdown, Divorce & Remarriage : A Christian Understanding</i> (L'échec du mariage, le divorce et la famille : une compréhension chrétienne) Deuxième et dernier rapport de la Commission sur le mariage chrétien et le divorce, approuvé par le 20 ^e Conseil général de l'Église Unie du Canada	Ce rapport réaffirmait la nécessité de la préparation au mariage ; abordait la question de l'âge requis pour consentir au mariage ; encourageait la consultation professionnelle pour les problèmes de couple ; reconnaissait que certains mariages aboutissaient à l'échec et que les ministres de l'Église Unie célébraient de fait des mariages de personnes divorcées ; pressait le gouvernement de créer une commission royale sur le divorce ; et insistait pour que le gouvernement crée une division du Mariage et du Bien-être de la famille au sein du Ministère de la santé nationale et du bien-être social. Il recommandait que l'Église offre des soins pastoraux aux personnes divorcées et que les ministres puissent célébrer les mariages de personnes divorcées (bien qu'aucun-e ministre de l'Église Unie ne soit tenu-e de célébrer le remariage d'une personne divorcée si sa conscience s'y objecte). Le rapport réaffirmait en outre l'engagement de l'Église à renforcer les mesures permettant d'offrir une préparation au mariage, des conseils aux couples et de la formation chrétienne pour la vie de famille (pp. 110-118).	
1974	<i>The Permanence of Christian Marriage</i> (La permanence du mariage chrétien)	Cette ressource a été produite par le comité Théologie et foi en 1975. « En 1974, à Guelph, le 26 ^e Conseil général a affirmé la nécessité de l'intention de permanence pour le mariage chrétien et avait demandé que toutes les célébrations de mariage chrétien comprennent un vœu exprimant cette intention de durée pour la vie entière. »	
1977	27^e Conseil général	L'Église Unie du Canada a affirmé que le ou la ministre et la paroisse locale sont finalement responsables du sens à donner à la célébration du mariage et de toutes les questions relatives à la cérémonie de mariage. L'Église Unie du Canada a recommandé que les ministres de l'Église Unie et leurs paroisses encouragent la coopération œcuménique lorsque possible en ce qui a trait à la préparation et la célébration des mariages ainsi qu'au soutien des couples mariés. En 1978, la division de la Mission au Canada a approuvé le document d'étude intitulé <i>Marriage Today</i> (Le mariage aujourd'hui) et a mis sur pied le groupe de travail qui a produit le document <i>In God's Image</i> (À l'image de Dieu).	
1980	<i>À l'image de Dieu... homme et femme (In God's Image... Male and Female)</i> Une étude sur la sexualité	Cette étude de la sexualité avait pour but [de fournir à chaque personne les moyens de comprendre sa propre expérience de la sexualité ; [de permettre une réflexion à la lumière de l'évangile et de la science moderne, et de faire l'examen de nos convictions à cet égard. Ce rapport a identifié les questions qui devaient être approfondies par l'Église : l'éducation à la sexualité ; le soutien des personnes dans le vécu de leur sexualité ; le travail pour un changement social ; la société et l'homosexualité ; l'orientation sexuelle et les droits civils ; l'ordination et la consécration des personnes homosexuelles déclarées. Le tout a été transmis au 30 ^e Conseil général.	

<p>1984 – Don, dilemme et promesse (<i>Gift, Dilemma and Promise</i>) Rapport et affirmations sur la sexualité</p>	<p>Ce rapport a été reçu par le 30^e Conseil général. Il contenait des affirmations sur la sexualité et la personne ; le mariage ; l'intimité ; le sexisme, la société et la personne ; ainsi que sur l'orientation sexuelle. L'Église Unie du Canada y affirmait</p> <ul style="list-style-type: none"> [que le mariage est un don de Dieu par lequel les chrétiens et chrétiennes font alliance entre eux et elles et avec Dieu ; [que dans le mariage nous promettons à l'autre de l'accompagner pour la vie, nous offrons la riche expression de notre affection et de notre sexualité, et nous nous engageons à prendre soin des enfants ; [que le mariage en tant qu'institution peut être un soutien pour chaque relation et un gage de stabilité pour la société ; [que le mariage a de la valeur et que l'Église doit travailler à sauvegarder et protéger cette institution ainsi qu'à soutenir les personnes qui s'y engagent ensemble par alliance. <p>L'Église Unie du Canada a reconnu que le mariage peut également s'avérer destructeur en tant qu'institution influencée par des attitudes culturelles patriarcales et oppressives.</p>	<p>En 1984, l'Église Unie du Canada a affirmé son acceptation de tous les êtres humains comme personnes créées à l'image de Dieu, indépendamment de leur orientation sexuelle.</p>
<p>1985 – <i>Living Together in Marriage</i> (Vivre ensemble dans le mariage) Un guide à l'intention des animateurs-trices de préparation au mariage.</p>	<p>Cette ressource affirmait que le mariage est un des dons de Dieu et fait partie de l'intention de Dieu pour la vie de nombreuses personnes.</p>	
<p>1988 – <i>Membership, Ministry and Human Sexuality</i> (Statut de membre, ministère et sexualité) Nouvelle déclaration de l'Église Unie du Canada par le 32^e Conseil général.</p>	<p>Le Conseil général a réaffirmé les déclarations contenues dans le document « Don, dilemme et promesse ». Il a déclaré que toute personne qui professe sa foi en Jésus Christ et son obéissance à celui-ci, est invitée à devenir ou à demeurer membre à part entière de l'Église, indépendamment de son orientation sexuelle.</p> <p>Le 32^e Conseil général a affirmé que Dieu désirait que les relations humaines soient fidèles, responsables, justes et aimantes, et qu'elles apportent santé, guérison, et soutien au couple et à la communauté. Cette affirmation suppose que ces critères s'appliquent à la fois aux couples hétérosexuels et aux couples homosexuels.</p>	<p>En 1988, l'Église a affirmé que toutes les personnes qui professent leur foi en Jésus Christ, quelle que soit leur orientation sexuelle, sont éligibles au ministère pastoral.</p>
<p>1992 – 34^e Conseil général</p>		<p>En 1992, le Conseil général a demandé que des ressources liturgiques et pastorales pour les alliances entre personnes de même sexe soient mises à la disposition des paroisses. Une ressource a été créée (et publiée en 1995) : <i>Together in Faith : Inclusive Resources about Sexual Diversity for Study, Dialogue, Celebration, and Action</i> (Ensemble dans la foi : ressources inclusives sur la diversité sexuelle, pour l'étude, le dialogue, la célébration et l'action).</p>
<p>1997 – 36^e Conseil général</p>		<p>En 1997, le 36^e Conseil général a voté une résolution demandant que les synodes régionaux de l'Église Unie insistent auprès des syndicats et associations d'enseignants pour qu'ils offrent sur place de l'information sur les questions touchant les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles afin de promouvoir la tolérance. À cette fin, en 2003, l'Église Unie a publié la ressource <i>Lesbian, Gay</i>,</p>

		<i>and Bisexual Youth Issues in Canada : Action Resources for United Church Congregations</i> (Questions touchant les jeunes gais, lesbiennes et bisexuels-les au Canada : Ressources pour l'action dans les paroisses de l'Église Unie).
1999		En 1999, l'Église Unie s'est présentée devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour appuyer le Projet de loi C-23, « Modernisation des avantages et des obligations », pour démontrer de manière tangible l'engagement de l'Église Unie en faveur de l'égalité entre les relations hétérosexuelles et les relations de personnes de même sexe.
2000 – 37^e Conseil général	En l'an 2000, le 37 ^e Conseil général de l'Église Unie a adopté comme politique de soutenir la cause de la reconnaissance des partenariats entre personnes de même sexe et d'y travailler. Cela a eu pour conséquence que certaines paroisses de l'Église Unie ont commencé à inscrire dans leurs registres des cérémonies d'alliance pour des couples de même sexe et à faire parvenir ces inscriptions aux gouvernements provinciaux pour qu'ils les reconnaissent. La ressource <i>Celebrating God's Presence</i> (Célébrer la présence de Dieu) a été produite à cette époque (à la demande du 36 ^e Conseil général). On y trouvait des ressources liturgiques de mariage et de partenariats de vie.	En l'an 2000, le 37 ^e Conseil général affirmait que les orientations sexuelles, hétérosexuelles ou homosexuelles, sont un don de Dieu et font partie de la merveilleuse diversité de la création.
2003 – 38^e Conseil général	Le 37 ^e Conseil général avait demandé à l'Église d'affirmer la valeur des partenariats de gais et de lesbiennes ainsi que de travailler à leur reconnaissance civile. Il avait aussi demandé à l'Église de reconnaître elle-même ces partenariats en produisant des ressources et en célébrant des bénédictions d'alliances. Un guide paroissial d'étude et d'action fut donc produit : <i>Of Love and Justice : Toward the Civil Recognition of Same-Sex Partnerships</i> (Amour et justice : Vers la reconnaissance civile des partenariats de même sexe). En février 2003, l'Église Unie du Canada s'est présentée devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne en réponse au document de discussion du Ministère de la justice, « Mariage et reconnaissance des unions de conjoints de même sexe ». Par cela l'Église suggérait au gouvernement fédéral qu'il adopte un cadre législatif offrant la même reconnaissance aux couples homosexuels qu'aux couples hétérosexuels. En 2003, une autre ressource a été publiée : <i>Passion and Freedom : A Resource for Ministers and Leaders Supporting the Lives of Couples</i> (Passion et liberté : Une ressource à l'intention des ministres et des leaders désirant soutenir les couples dans leur vie commune). Cette ressource destinée aux leaders visait le soutien des couples du début, au milieu et jusqu'à la fin de leur relation. Une ressource du même nom a été produite pour les couples au printemps 2004. Au 38 ^e Conseil général, l'Église Unie du Canada a résolu de demander au gouvernement du Canada de reconnaître le mariage entre partenaires de même sexe dans la législation du mariage.	Suite aux récentes décisions des cours d'appel de l'Ontario et de Colombie-Britannique, certaines paroisses de l'Église Unie dans ces provinces célèbrent et inscrivent légalement des mariages de partenaires de même sexe.
2003 – 2005	L'Église Unie du Canada, de manière autonome et en coopération œcuménique, s'est présentée devant le gouvernement canadien à l'appui du projet de loi C-38 permettant le mariage entre partenaires de même sexe. Le gouvernement a adopté ce projet de loi C-38 en juin 2005.	Plusieurs paroisses de l'Église Unie se sont engagées dans la discussion concernant la politique du mariage ; certaines ont célébré de fait des mariages de couples de même sexe.

